

Le tableau 17 présente les chiffres pour les principaux pays producteurs de papier journal en 1963 et 1964. Les six pays nommés ont fourni plus de 71 p. 100 de la production mondiale estimative en 1964; le Canada y est intervenu pour plus de 41 p. 100.

17.— Production et exportations mondiales estimatives de papier journal par pays principal, 1963 et 1964

(SOURCE: *Newsprint Association of Canada*)

Pays	1963		1964	
	Production	Exportations	Production	Exportations
	(milliers de tonnes)			
Canada ¹	6,630	6,100	7,301	6,759
États-Unis.....	2,218	118	2,261	117
Grande-Bretagne.....	753	26	840	19
Finlande.....	1,009	907	1,074	958
Suède.....	708	474	756	509
Norvège.....	300	233	333	269

¹ Les chiffres diffèrent légèrement de ceux des tableaux 14 et 15, parce qu'ils se fondent sur une base différente.

Fabricants de papier-toiture asphalté.—Ces établissements fabriquent les matériaux à toiture et à revêtement, de nature composée et consistant en un feutre de papier saturé d'asphalte ou de goudron et parfois recouvert d'un fini minéral. Ils fabriquent aussi des carreaux à parquet, soit d'asphalte, soit de pur vinyle, soit enfin d'un mélange de vinyle et d'amiante. Leurs expéditions totales en 1964 avaient une valeur de \$55,579,000.

Fabricants de boîtes et de sacs en papier.—Ce groupe d'industries comprend les fabricants de boîtes pliantes et de boîtes dressées, les fabricants de boîtes de carton ondulé et les fabricants de sacs en papier. Leurs expéditions totales en 1964 se sont élevées à \$136,801,000, \$179,183,000 et \$115,256,000, respectivement.

Autres industries de transformation du papier.—Ce groupe fabrique des produits variés en papier, tels qu'enveloppes, papier ciré, papier et carton couchés et émaillés, feuilles d'aluminium lamellées de papier et de carton, tasses de papier et plateaux à thé, papiers-mouchoirs, serviettes hygiéniques, essuie-mains et serviettes de table en papier, papier de toilette, et autres. La valeur totale des expéditions de ce groupe d'industries en 1964 s'élève à \$236,412,000.

Section 4.—Administration, recherches et conservation

Sous-section 1.—Programme forestier fédéral

Administration.—Le gouvernement fédéral, par l'entremise de plusieurs ministères et organismes, s'occupe de la protection et de l'administration des ressources forestières du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ainsi que d'autres terres fédérales (pares nationaux, réserves indiennes, zones militaires et stations d'expérimentation forestière).

Les principales attributions du ministère des Forêts et du Développement rural* (créé en 1960 sous le nom de ministère des Forêts, désignation qui a été modifiée en 1966) sont de: (1) s'occuper de recherches relatives à la protection, à la gestion et à l'utilisation des ressources forestières du Canada et à une meilleure utilisation des produits forestiers; (2) prendre les mesures propres à encourager le public à coopérer à la protection et à l'utilisation judicieuse des ressources forestières du Canada et favoriser ou recommander l'adoption de

* Le ministère des Forêts et du Développement rural comprend, en outre, sous la direction d'un sous-ministre adjoint distinct, une division chargée de l'aménagement rural sous l'empire de la loi de l'aménagement des terres agricoles (ARDA) et de la loi sur l'aménagement des terrains marécageux des provinces Maritimes (voir pp. 474-478); l'application du Règlement sur l'aide aux grains de provende (voir pp. 494-495) relève également du ministère des Forêts et du Développement rural.